



# Projet éducatif de territoire

2020-2023

# Sommaire

## **1. DONNÉES GÉNÉRALES du territoire**

- 1.1 Données administratives
- 1.2 Partenaires (institutionnels, associatifs, services ou EPCI partenaires, ...)
- 1.3. Existence d'éventuels dispositifs :

## **2. CONTEXTE du territoire**

- 2.1. État des lieux de l'offre éducative existante :
- 2.2. Etablissements d'éducation sur le territoire
- 2.3. Les temps de l'enfant (volumes horaires et ratios) :
- 2.4. Emploi du temps d'un enfant :
- 2.5. Eléments prégnants issus de l'autoévaluation du précédent PEdT :

## **3. OBJECTIFS et INDICATEURS**

- 3.1. Problématiques et enjeux éducatifs identifiés
- 3.2. Tableau de convergence des différents enjeux et problématiques :

## **4. PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES**

# 1. DONNÉES GÉNÉRALES du territoire

## 1.1 Données administratives

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Mairie de Guichen

Adresse : Place Georges LeCornec – 35580 Guichen

Téléphone : 02 99 05 75 75

Adresse électronique :

Nom de l' élu référent : Mathieu LUCAS

Fonction : Elu Affaires scolaire, Enfance et Jeunesse

Adresse électronique :

Nom du référent technique : Matthieu GOURLAY

Fonction : Responsable Local d'Animation

Adresse électronique : [matthieu.gourlay@ufcv.fr](mailto:matthieu.gourlay@ufcv.fr)

## 1.2 Partenaires (institutionnels, associatifs, services ou EPCI partenaires, ...)

Nom de la structure partenaire : Clad Ufcv

Nom du référent dans la structure susnommée : Matthieu GOURLAY

Activité(s) de la structure concourant au Projet : Mise en place de la politique enfance/jeunesse en DSP.

Adresse : Clad-Ufcv - Place Georges LeCornec – 35580 Guichen

Téléphone : 02 99 57 06 43

Adresse électronique : [clad.guichen@ufcv.fr](mailto:clad.guichen@ufcv.fr)

## 1.3. Existence d'éventuels dispositifs :

	Existence (oui/non)	Articulation avec le PEdT (oui/non)
Projet éducatif local (PEL)* :	Oui	Oui
Contrat de ville :	Non	
Contrat enfance jeunesse (CEJ) :	Oui	Oui
Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** :	Oui	Oui
Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA), projet territorial d'éducation artistique (PTEA), contrat « territoire lecture » (CTL), ou enseignements artistiques spécialisés]** :	Non	Non
Autres :		

## 2. CONTEXTE du territoire

### 2.1. État des lieux de l'offre éducative existante :

Activités périscolaires existantes <i>(du lundi au vendredi)</i>	Amplitude horaire	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM	Gestionnaire	Mission principale
4 APS	7h - 19h		Oui	Clad Ufcv	Accueil des enfants
Accueil de loisirs	Actuellement : 12h-19h le mercredi.	115 présences /mercredis	Oui	Clad Ufcv	Proposition de loisirs aux enfants

Activités extrascolaires existantes <i>(samedis et vacances scolaires)</i>	Amplitude horaire	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM	Gestionnaire	Mission principale
Accueil de loisirs 3-12 ans	7h10-19h	Jusqu'à 150 présences l'été	Oui	Clad Ufcv	Proposition de loisirs aux enfants
Accueil de loisirs 10-13 ans	13h30-19h	Jusqu'à 24 présences	Oui	Clad Ufcv	Proposition de loisirs aux jeunes
Accueil jeunes	13h30-19h	20	Oui	Clad Ufcv	Proposition de loisirs aux jeunes

### 2.2. Etablissements d'éducation sur le territoire

Nom de l'établissement	Type d'établissement	Nom et coordonnées du référent sur cet établissement	Nombre d'enfants et jeunes concernés
Les p'tit Mousses	Multi accueil	Lise PERRINEL	30
Ecole Jean CHARCOT	Ecole	Michel MARCHAND	403
Ecole Les Callunes	Ecole	Claire MOISAN	218
Ecole Marcel GREFF	Ecole	Margaux KERVOAZ	179
Ecole St Martin	Ecole	Sylvie GAUTHIER	207
Ecole Ste Marie	Ecole	Sylvie GAUTHIER	105
Collège Noël DU FAIL	Collège	Dominique THOUMYRE	800

### 2.3. Les temps de l'enfant (volumes horaires et ratios) :

	Codage	Sur une journée de classe	Sur une semaine
Temps de vie de l'enfant	A	24 heures	168 heures
Temps scolaire	B	6 heures	24 heures
Temps périscolaire	C	5 heures 40 minutes	35 heures 10 minutes
<i>dont garderie (matin + soir)</i>	D	3 heures 50 minutes	15 heures 20 minutes
<i>dont pause méridienne</i>	E	2 heures	8 heures
<i>dont mercredi</i>	F		11 heures 50
Temps extrascolaire maximum proposé	G	X	

	Codage	Sur une journée	Sur une semaine
Temps scolaire sur Temps de vie de l'enfant	B/A x100	25%	14,28%
Temps périscolaire sur Temps de vie de l'enfant	C/A x100	24%	21%
Temps extrascolaire sur Temps de vie de l'enfant	G/A x100		

## 2.4. Emploi du temps d'un enfant :

Emploi du temps		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avant les temps scolaires	Horaires	7h10-8h30	7h10-8h30		7h10-8h30	7h10-8h30	
	Activités Lieu	Accueils périscolaires	Accueils périscolaires		Accueils périscolaires	Accueils périscolaires	
Temps scolaires Horaires :		8h30-12h	8h30-12h	X	8h30-12h	8h30-12h	
Entre le temps scolaire et le déjeuner	Horaires	12h-14h	12h-14h		12h-14h	12h-14h	
	Activités Lieu	Autours des restaurants scolaires	Autours des restaurants scolaires		Autours des restaurants scolaires	Autours des restaurants scolaires	
Déjeuner Horaire :		12h-14h en self	12h-14h en self		12h-14h en self	12h-14h en self	
Entre le déjeuner et le temps scolaire	Horaires	12h-14h	12h-14h		12h-14h	12h-14h	
	Activités Lieu	Autours des restaurants scolaires	Autours des restaurants scolaires		Autours des restaurants scolaires	Autours des restaurants scolaires	
Temps scolaires Horaires :		14h-16h30	14h-16h30	X	14h-16h30	14h-16h30	
Après les temps scolaires	Horaires	16h30-19h	16h30-19h		16h30-19h	16h30-19h	
	Activités Lieu	Accueils périscolaires	Accueils périscolaires		Accueils périscolaires	Accueils périscolaires	
Autres temps : vacances	Horaires	7h10-19h	7h10-19h	7h10-19h	7h10-19h	7h10-19h	
	Activités Lieu	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	Accueil de loisirs	

## 2.5. Eléments prégnants issus de l'autoévaluation du précédent PEdT :

	<i>Points forts</i>	<i>Points à améliorer</i>
<i>Pilier 1 – Le pilotage</i>	Un groupe permanent avec des rencontres régulières	Développer l'interaction lors des COPIL
<i>Pilier 2- Les moyens humains</i>	Un coordinateur pilotant le dispositif, Un temps de travail intéressant pour l'équipe d'animateurs permanents	Les temps de préparation/ concertation pour les animateurs
<i>Pilier 3 -L'articulation scolaire-périscolaire (entre adultes)</i>	La relation entre les équipes. Des interlocuteurs référents fixes.	Les transmissions d'informations L'implication
<i>Pilier 4- L'articulation scolaire-périscolaire (pour les enfants)</i>	Fluide.	
<i>Pilier 5- L'accessibilité financière</i>	La mise en place de la participation financière des familles en fonction du quotient familial.	
<i>Pilier 6- L'adaptation aux publics</i>	Bonne adaptation	
<i>Pilier 7- La place des parents et des enfants dans le PEdT</i>	Les conseils d'enfants, la présence des représentants de parents d'élèves au COPIL	Laisser plus de place pour leur implication sur les projets
<i>Pilier 8 – La prise en compte des rythmes de l'enfant</i>	Pas de découpage excessif de la journée pour les enfants.	

### 3. OBJECTIFS et INDICATEURS

Ce nouveau PEdT est différent du précédent par le changement de rythme scolaire.

Lors du vote aux conseils d'écoles extraordinaires de décembre 2019, le choix a été fait de changer l'organisation de la semaine et de proposer les temps d'école sur 4 jours.

Suite à cela, des temps de travail ont réuni des représentants de l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Les objectifs du PEdT ont été définis en concertation lors de ces temps de travail.

Les problématiques et enjeux éducatifs ont été identifiées de manière collective par les acteurs éducatifs.

#### 3.1. Problématiques et enjeux éducatifs identifiés et partagés

Le Clad Ufcv a organisé différents temps de travail pour la réécriture du PEdT. Etaient réunis ces jours-là, des élus de la commune, des techniciens travaillant dans les dispositifs enfance de la collectivité, des enseignants et directeurs d'école, des parents d'élèves, des animateurs et directeurs d'accueil collectif du Clad Ufcv, des représentants de l'Ufcv. Des groupes de réflexion se sont créés en mixant les participants. Chaque groupe était composé d'un ou plusieurs représentant de chaque institution.

Ces groupes ont réalisé un état des lieux des équipements, services et ressources disponibles sur le territoire.

Dans une seconde partie du temps de travail, à chaque personne présente, la question suivante était posée :

« Qu'est-ce que vous voudrez pour demain pour les enfants de la commune ? »

A l'aide de la méthode « Post-it », l'ensemble des participants ont exposé leurs souhaits à travers un mot expliqué et validé par l'assemblée.

A travers les échanges et débats, cela a révélé trois axes à développer dans le PEdT : le vivre ensemble, l'environnement et l'enfant acteur. De ces trois axes de développement ont découlé des valeurs :

- La citoyenneté,
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Respecter les rythmes de l'enfant
- La coéducation.



3.2. Tableau de convergence des différents enjeux et problématiques :

Problématiques et enjeux partagés	Quel objectif la communauté éducative cherche-t-elle à atteindre ?
La citoyenneté	<p><u>L'enfant et les autres</u> : Favoriser et développer les valeurs de Vivre Ensemble : partage, respect et tolérance.</p> <p><u>L'enfant et son environnement</u> : Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer au respect de l'environnement et à la découverte de son environnement de vie</p>
La coéducation	Favoriser la continuité éducative entre les acteurs de l'éducation (Parents, enseignants, associations, animateurs, ...)
Favoriser l'autonomie de l'enfant.	<u>L'enfant acteur de son développement</u> : Rendre l'enfant acteur de ses apprentissages et de ses loisirs.
Respecter les rythmes de l'enfant	Proposer des temps apaisés, adaptés aux rythme des enfants au gré de leur envies.

## 4. PARCOURS DES ENFANTS ET DES JEUNES

	Objectifs visés	Sous-objectifs visés
Parcours dont l'enjeu est la citoyenneté :	L'enfant et les autres : Favoriser et développer les valeurs de Vivre Ensemble : partage, respect et tolérance.	Favoriser la solidarité entre les enfants / jeunes
		Renforcer la coopération entre les acteurs de l'éducation
		Inscrire les associations et partenaires dans les projets
	L'enfant et son environnement : Eduquer au respect de l'environnement et à la découverte de son environnement de vie	Découvrir l'environnement de proximité et ce qui fait l'identité de la commune, les particularités du territoire (culturel, historique et humain)
		Développer la prise de conscience de son impact sur l'environnement
		Favoriser la connaissance et le respect de la nature
Favoriser la cohérence du respect de l'environnement au sein des différentes structures éducatives		
Parcours dont l'enjeu est l'autonomie de l'enfant :	L'enfant acteur de son développement : Rendre l'enfant acteur de ses apprentissages et de ses loisirs.	Permettre aux enfants de s'épanouir dans la réalisation d'un projet
		Valoriser les réalisations
		Développer le sens de la responsabilité de l'enfant en fonction de son âge
		Permettre aux enfants de transmettre leurs connaissances, d'exprimer leurs besoins et d'être force de proposition
		Favoriser le libre choix, les échanges, l'argumentation, la libre expression.
Parcours dont l'enjeu est l'éducation artistique et culturel :	Développer les découvertes intellectuelles et émotionnelles	Favoriser les visites et découverte de lieux nouveau, artistique et culturels.
		Permettre l'expression artistique.
Autres parcours :	Favoriser la continuité éducative entre les acteurs de l'éducation(Parents, enseignants, associations, animateurs, ...)	Renforcer la coopération entre les acteurs de l'éducation
	Proposer des temps apaisés, adaptés au rythme des enfants et au gré de leur envies.	



